

## Direction départementale des territoires

Beauvais, le 12 DEC. 2022

**Objet :** Donner acte de la notice de réexamen révisée d'août 2021 - Étude de dangers du site de Levignen –

Monsieur,

La Préfète de l'Oise prend acte de la notice de réexamen de l'étude de dangers de la société Butagaz, dont le siège social est situé au 43/47 rue Raspail à Levallois-Perret, pour son établissement de Levignen.

L'étude de dangers de l'établissement est constituée des documents suivants :

Intitulé – Version
Date
Étude de dangers du site
Reçue le 4 octobre 2014
Notice de ré-examen de l'étude de dangers révisée - BUTAGAZ Dépôt de Levignen (60)
V1
Recue le 4 août 2021

L'exploitant est responsable de la sécurité de l'exploitation de son établissement vis-à-vis des populations et de l'environnement, dans des conditions au moins égales à celles décrites dans cette étude.

Les installations et leurs annexes, objet du présent courrier, sont construites, disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans l'étude de dangers, complétée, sous la responsabilité de l'exploitant, par la notice de réexamen d'août 2021.

L'étude de dangers doit être réexaminée et, si nécessaire, mise à jour, au moins tous les cinq ans. Ce réexamen et l'éventuelle mise à jour doivent être transmis à l'autorité préfectorale pour le 4 août 2026.

Elle est par ailleurs réexaminée et mise à jour :

- avant la mise en service d'une nouvelle installation ;
- avant la mise en œuvre de changements notables ;
- à la suite d'un accident majeur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distingué

Pour la Préfète et par délégation, le Secrétaire Général

Sébastien LIME

Société BUTAGAZ 43/47 rue Raspail 92594 LEVALLOIS-PERRET Cedex

03 44 06 12 34 prefecture@oise.gouv.fr 1 place de la préfecture – 60022 Beauvais www.oise.gouv.fr